

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
124-06

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt de l'Association Médico Sociale de Provence (AMSP) pour l'extension réhabilitation du foyer de vie Astrée (16 places) situé avenue Corot à Marseille (13014).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'association médico-sociale de Provence (AMSP) sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 3.177.900 € Celle-ci représente 100 % du montant d'un emprunt du Crédit Coopératif dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique, pour le financement de l'extension et la réhabilitation du foyer de vie Astrée (16 places pour personnes handicapées) au 231 avenue Corot à Marseille, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Le fonctionnement du foyer se fera en partenariat avec l'Ehpad St Barthélémy et la crèche "La maison de Nany".

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'association médico-sociale de Provence (AMSP) s'élève au 01/01/2020 à 465.563 € Cet encours représente 0,03% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

